

<https://pierre-alainmillet.fr/L-extension-du-reseau-de-chaleur>



Comité des usagers du réseau de chaleur de Vénissieux

L'extension du réseau de chaleur au Puisoz

- DHD - Energies -

Date de mise en ligne : vendredi 23 juin 2017

Copyright © Blog Vénissien de Pierre-Alain Millet - Tous droits réservés

Ce 22 juin se tenait la première réunion publique organisée par la métropole de Lyon sur le réseau de chaleur de Vénissieux. La loi créant la métropole lui a donné la compétence depuis le 1 janvier 2015. Elle l'avait confiée à la ville pendant deux ans. Elle l'a entièrement depuis le 1 Janvier 2017.

C'est Samia Belaziz, conseillère déléguée au réseaux de chaleurs et élue de Villeurbanne, qui a donc organisé et présidé la réunion. Il y a des discussions pour organiser cette compétence conjointement avec la ville, mais elles n'ont pas abouties et donc, pour l'instant, la métropole assure seule le suivi du réseau de chaleur. Elle a renommé le « conseil de transparence et de surveillance du réseau » en « comité des usagers » comme dans les autres villes.

Cette réunion était aussi l'occasion d'informer sur le chantier qui vient de démarrer pour l'extension du réseau de chaleur vers le Puisoz et son maillage avec le réseau Lyonnais de l'autre coté du périphérique. C'était en fait le premier point de l'ordre du jour et l'objet de cet article.

L'extension du réseau de chaleur vers le Puisoz et le raccordement à Lyon

Samia Belaziz a présenté cette extension et ses caractéristiques dans le cadre de la politique énergie-climat de la métropole avec l'objectif d'aller vers un doublement du nombre de logements raccordés aux réseaux de chaleur. Il y a un large consensus pour considérer les réseaux de chaleur comme un outil essentiel de la transition énergétique, permettant de réduire nos émissions carbonées et développer la chaleur biomasse et les diverses formes de chaleurs de récupération, notamment des incinérateurs de déchets.

J'ai confirmé l'intérêt de la ville qui avait étudiée cette extension dans l'appel d'offre de la ville pour le nouveau contrat. Mais si l'extension était possible dans le seul contrat Vénissien, le raccordement au réseau Lyonnais apporte un plus très important, la chaleur de l'incinérateur de Gerland qui va se substituer en dehors de la saison de chauffe, aux chaufferies des Minguettes, ce qui facilitera leur maintenance, et nous permet d'augmenter la part d'énergies « ENR&R » [1]. Avec le seul réseau Vénissien, l'extension pouvait apporter 10% de logements supplémentaires au même prix, mais avec une baisse de la part ENR qui serait passé de 58% à 54% toujours supérieur au seuil important des 50% qui conditionne la TVA à 5,5%, mais très proche et bloquant donc tout autre développement du réseau.

Avec le raccordement au réseau Lyonnais, nous aurons toujours 10% de logements supplémentaires au même prix, mais avec une augmentation de la part d'ENR&R qui atteindrait 66%, une plus grande stabilité du prix, puisque la part gaz baisse à proportion de la part chaleur déchets, et une moindre émission de carbone ce qui nous protège des futures hausses de la taxe carbone. C'est donc une opération très positive, et nous sommes très heureux que les Vénissiens bénéficient enfin de la chaleur des déchets, qui sont entre autres les leurs !

Le désaccord entre la ville et la métropole

Cependant, il reste un désaccord entre la ville de Vénissieux et la métropole sur le prix de vente par le réseau de Lyon au réseau de Vénissieux de la chaleur des déchets de Gerland.

La métropole considère que seul le réseau de Vénissieux est bénéficiaire de ce raccordement et donc qu'il doit aussi financer les travaux entre le réseau de Lyon et le Puisoz. La chaleur est ainsi dans cet avenant vendue à 27€/MWh par le réseau de Lyon au réseau de Vénissieux ajoutant au 15€ du prix de la chaleur de l'incinérateur des frais d'amortissements des travaux. Ce prix était limité par l'avenant délibéré en 2016 et permet de maintenir le tarif de vente du réseau de Vénissieux à ses usagers, actuellement autour de 39€/MWh (hors abonnement).

Au contraire, la ville de Vénissieux considère que tout le monde est gagnant, l'usine de Gerland qui va pouvoir augmenter ses recettes, le réseau de Lyon qui va aussi trouver des clients le long de ce réseau de raccordement avec Vénissieux, et bien sûr aussi, le réseau de Vénissieux. Donc le financement de la partie lyonnaise de l'extension aurait du être partagée, ce qui aurait conduit à une baisse du tarif de vente au réseau de Vénissieux, et donc au final, à une baisse du tarif pour les usagers Vénissiens.

Ce serait un juste retour puisque les Vénissiens produisent chaque année des déchets qui représentent un potentiel de chaleur de 16 000 MWh qui n'avait depuis des années aucun retour pour eux et ne bénéficiait donc qu'aux usagers lyonnais.

D'ailleurs, le rapport de la qualité des services publics de traitement des déchets de Gerland évoque une production de chaleur très faible en été parce qu'elle ne trouve pas de clients. En été 2015, 37 700MWh contre 137 000 MWh en hiver. Autrement dit, c'est une belle opportunité pour l'usine de Gerland d'augmenter ces recettes à un moment où elle n'arrivait pas à valoriser tous les déchets. Rappelons que ces recettes de vente de chaleur par l'usine de Gerland, viennent s'inscrire dans le bilan de la gestion de la collecte par la métropole qui est financé par la « taxe d'enlèvement des ordures ménagères ». Et tout le monde sait qu'il y a un excédent de gestion de ce service public, et que ce prix de vente de la chaleur déchets est toujours une décision très politique entre l'intérêt de la collecte et l'intérêt de la chaleur.

De même, le réseau Lyonnais est lui aussi bénéficiaire de ce raccordement, car il peut trouver dans la durée des clients le long de ce raccordement jusqu'au Puisoz. Un participant au conseil de transparence demandait aussi s'il serait possible de vendre de la chaleur dans l'autre sens. Pour l'instant, ce n'est pas pris en compte, mais c'est une possibilité prévue d'ailleurs dans l'avenant de la métropole, et qui activerait alors une « clause de revoyure » car il faudrait bien définir alors le prix de vente dans l'autre sens avec une part de financement de l'investissement.

C'est pour toutes ces raisons que la ville proposait qu'une part des 2,5M€ du réseau coté Lyon soit pris en charge par le réseau de Lyon, avec un geste de la métropole pour l'usine de Gerland contribuant à ce financement. Un calcul simple montre qu'une répartition de 1/3 pour Lyon et 2/3 pour Vénissieux aurait conduit à baisser le tarif de vente de la chaleur déchet au réseau de Vénissieux de 27 à 22,5€/MWh, permettant une (petite) baisse du tarif de vente de la chaleur aux usagers de Vénissieux, leur montrant tout de suite l'intérêt de cette opération. Cela aurait été un bel argument politique métropolitain de montrer qu'une commune pouvait être bénéficiaire d'une intégration métropolitaine !

Le chantier, la chaufferie et le contrôle de la pollution

La soirée s'est poursuivie par la présentation du chantier qui va fortement impacter les riverains Vénissiens, mais de nombreuses actions de communication sont organisées, courriers dans les boîtes aux lettres, site [internet de](#)

[Vénissieux Energie](#), site internet de la ville, numéro de téléphone, presseâ€¦

Les premiers échanges ont permis de répondre à des questions de riverains qui n'avaient pas vu les courriers et aussi à des usagers d'une copropriété du quartier Jules Guesde d'être rassuré sur la possibilité de leur raccordement.

Enfin, la discussion a aussi porté sur le suivi des émissions polluantes de la chaufferie avec une riveraine inquiète. J'ai proposé qu'une visite de chaufferie thématique sur la pollution soit organisée, tel que c'est prévu dans le contrat élaboré par la ville de Vénissieux. Cela permettra à ceux que ça intéresse de voir par eux-mêmes les systèmes de dépollution, de contrôle et de suivi des émissionsâ€¦ J'ai rappelé que la ville avait publié de nombreux documents montrant la très forte baisse des polluants émis par la chaufferie et qu'il fallait un vrai débat public sur les causes de la pollution de l'air, pour laquelle les chaufferies urbaines sont maintenant exemplaires.

[1] on parle d'ENR pour les énergies renouvelables, et d'ENR&R pour les énergies renouvelables et récupérables, c'est à dire des énergies récupérées sur des processus de production qui ont d'autres objectifs, comme les incinérateurs de déchets, dont l'objet est le traitement des déchets, mais qui produisent bien sûr de la chaleurâ€¦